INC FAMILLE 19 04 23

DECLARATION PREALABLE DU SNPDOSS

Pour la seconde fois, le sujet de la futur COG de la branche Famille est inscrit à l’ordre du jour.

C’est une étape importante puisque non seulement on fait un arrêt sur image sur le bilan de la COG passée mais aussi et surtout, on s’interroge sur les orientations stratégiques de celle de demain et par voie de conséquences sur les moyens alloués pour y faire face.

**LE BILAN DE LA COG 18/22**

Ce bilan est tout à l’honneur de la branche Famille.

Il traduit bien l’état d’esprit du personnel de direction qui pilote les CAF.

* L’accompagnement par les CAF des EAJE pendant la crise sanitaire a été reconnue
* L’ARIPA est un véritable succès
* La création des bonus territoire et handicap est venue conforter la politique de l’accueil collectif des jeunes enfants
* Le budget commun de gestion a apporté une clarification et permis en matière d’action sociale de ne pas tenir compte du coût des services supports dans l’évaluation des aides aux familles
* La montée en puissance de la Prime Pour l’Activité en 2019 génératrice d’allocataires supplémentaires, conduite dans un contexte de restitution d’emploi a été accompagnée

dans des conditions remarquables

* La réponse irréprochable des CAF dans le versement des aides de solidarité ponctuelles votées par le législateur, sans moyens humains ou financiers supplémentaires, a été reconnue et mérite d’être rappelée
* Le lancement d’une politique jeunesse a suscité l’adhésion des partenaires des CAF et mérite d’être prolongée et amplifiée
* L’instauration d’une aide de transport dans l’offre VACAF a été plébiscitée par les familles
* La fongibilité et la reprise anticipée des excédents ont permis le lancement en cours de COG de politiques nouvelles et ambitieuses avec le plan rebond Petite Enfance.

En revanche, indépendamment de l’affaiblissement des capacités de production, le grand échec de cette COG restera la réforme des aides au logement pour 2 raisons :

* La volonté affichée par les gouvernements successifs de réaliser 1,2 Md€ d’économie qui a généré une opposition constante de la CFE-CGC même si elle ne contestait pas le bien-fondé de la contemporéanisation des ressources. L’économie de 1,1 MD€ réalisé par l’Etat en 2021 est venu conforter la position défavorable de la CFE-CGC sur ce sujet.
* La précipitation politique pour lancer la réforme malgré des tests non probatoires, qui a généré des retards, des indus, une surcharge de tous les canaux d’accueil … et qui a contribué aux retards pris pour le traitement des dossiers des allocataires.

**LES ATTENTES DE LA CFE-CGC**

***Sur le plan politique :***

En 2022, la CFE-CGC a publié un document de 200 pages présentant sa vision pour restaurer la confiance avec un chapitre intitulé : **RESTAURER LA CONFIANCE EN NOTRE PROTECTION SOCIALE,**

Pour la CFE-CGC, la politique familiale doit redevenir une politique active de soutien familial se fondant sur :

* Une politique fiscale avantageuse via le relèvement du quotient familial
* Des aides directes comme celles versées lors des rentrées scolaires
* Des dispositifs de congés lors de la naissance des enfants et pour les élever
* Une prise en charge de la petite enfance, en particulier par une scolarisation précoce à l’école maternelle permettant aux jeunes parents de concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle.

Pour la CFE-CGC, la politique familiale doit répondre à son objectif de redistribution horizontale. Aussi, toutes les familles – classes moyennes et personnel d’encadrement compris, doivent pouvoir bénéficier de l’ensemble des prestations familiales, sans condition de ressources. C’est la raison pour laquelle la CFE-CGC considère nécessaire de remettre en place des allocations familiales d’un montant identique pour toutes les familles ; ce d’autant plus qu’elles étaient les rares prestations de la politique familiale à répondre à l’objectif d’équité horizontale.

Nous continuons donc à militer pour la **suppression de la modulation des allocations familiales.**

***Sur le plan des moyens :***

**Tout le monde est unanime à vanter les mérites du personnel de la branche Famille.**

**Mais les limites sont désormais franchies : cette question a été longuement débattue lors de la précédente INC.**

* Les réformes se succèdent :
* Aides au logement
* Réforme de la solidarité à la source
* Déconjugalisation de l‘AAH
* Projet France travail pour mieux accompagner les français éloignés de l’emploi

…

* L’organisation du travail évolue avec la signature de l’accord sur le télétravail

Les agents de direction se trouvent en contention : avec d’un côté une pression budgétaire qui limite les moyens et de l’autre des attentes des allocataires de plus en plus marquées suite à l’inflation.

Quelles espérances nous donnez-nous ?

* De la reconnaissance : il n’y en a pas !
* Des moyens : ils sont limités et circonscrits à des périodes très temporaires.

**LA COG 2023-2027**

**Une Branche qui réaffirme ses valeurs et que nous partageons.**

**Mais un contexte où l’on ressasse des vérités : Depuis toujours la branche Famille sert d’ amortisseur social.**

**Mais un contexte où, sur certains sujets, on n’a plus le choix : le défi du changement climatique.**

**Des ambitions fortes :**

* **En direction des familles**
* **En vue du développement de l’enfant**
* **Dans les politiques d’insertion du handicap et du logement**
* **Autour de la solidarité à la source**
* **Dans une approche territoriale de proximité.**

**Il faut nous expliquer comment reconnecter la carte mère : ces réformes sont complexes requièrent des systèmes d’information solides, des formations.**

**En clair, ces projets demandent que l’on redonne confiance au personnel et aux agents de direction.**

* **Où sont les effectifs supplémentaires ?**
* **Où sont les ajustements de la valeur du point ?**
* **Où sont les valorisations des parcours professionnels !**

**Lors de la réunion précédente vous nous avez dit que vous saviez tout ça.**

**Monsieur le Directeur : que faites-vous pour que ça change ?**